



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 17

Excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 0

Le douze avril deux mille vingt et un à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membres excusé(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sabine GAUDIO à Patrice COUCHAUD

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur David MASSACRIER.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :
 - Mise en lumière de l'éclairage du Preuré (2^{ème} tranche)
 - Organisation des temps scolaire à compter de la rentrée 2021
- de supprimer le point n°4 : Approbation du programme de subvention communale pour la réfection des façades des particuliers

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Stéphane NIGON de ses fonctions de conseiller municipal.

Finances

1 - Vote du taux des taxes 2021

Délibération n°2021-018-DE

Madame MAILLARD explique que compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation, et pour équilibrer la perte des contributions, la commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son territoire en 2020 de 15.30 %.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera à être perçue par les communes et les EPCI.

Madame MAILLARD propose de maintenir les taux 2020, à savoir :

=>Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.37 % (augmenté du taux départemental de 15.30 % de 2020)

=>Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve ces propositions à l'unanimité

Finances

2 - Fond de concours au service commun ADS : inscription d'un bien au tableau d'amortissement de la commune.

Délibération n° 2021-019-DE

Madame MAILLARD rappelle que la commune adhère au service commun d'Autorisation du Droits des Sols (ADS) de Loire-Forez Agglomération. Ce service est chargé d'instruire pour le compte de la commune, les permis de construire, déclarations préalables, etc...

En vue de son fonctionnement et de l'évolution des pratiques et plus particulièrement la dématérialisation à terme des demandes d'autorisations, le service doit s'équiper d'un logiciel informatique. Le montant de ce logiciel sera réparti entre chacune des communes adhérentes suivant sa population.

S'agissant d'une charge d'investissement amortissable pour la commune sous forme de versement de subvention à LFA, Madame MAILLARD propose à l'assemblée d'amortir cette dépense en 1 année et d'inscrire au budget les montants relatifs à la dépense et aux écritures d'amortissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

Finances

3 - Neutralisation de la charge d'amortissement 2021

Délibération n° 2021-020-DE

Madame MAILLARD explique que la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin suite à des transferts de compétence (le SIEL pour les enfouissements de ligne et les extensions de réseau, les attributions de compensations à LFA, subvention d'équipement pour la salle des fêtes de Pralong, ...)

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel plutôt conséquent pour l'année 2021, à savoir 130 271,32€.

L'instruction comptable M14 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

Cette opération permettrait à la commune de dégager davantage d'autofinancement pour sa section d'investissement.

Madame MAILLARD propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2021 et d'inscrire au Budget primitif les sommes permettant de comptabiliser ces écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Finances

Suppression du point n° 4 : Approbation du programme de subvention communale pour la réfection des façades des particuliers

Finances

5 - Budget Commune : Approbation du budget primitif 2021

Délibération n°2021-021-DE

Après avoir présenté l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles en Investissement et fonctionnement pour l'année 2021, Mme MAILLARD demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 avril 2021, comme suit :

BUDGET primitif COMMUNE 2021

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 675 000 €	1 675 000 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 175 000 €	2 175 000 €

TOTAL DU BUDGET	3 850 000 €	3 850 000 €
------------------------	--------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget présenté.

Finances

6 - Budget "Bâtiments commerciaux" : Approbation du budget primitif 2021. Délibération n°2021-022-DE

Après avoir présenté l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles en Investissement et fonctionnement pour l'année 2021, Mme MAILLARD demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Bâtiments commerciaux » 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 avril 2021, comme suit :

BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » 2021

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	146 000 €	146 000 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 000 €	52 000 €

TOTAL DU BUDGET	198 000 €	198 000 €
-----------------	-----------	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget présenté.

Intercommunalité

7 - Approbation de l'opération "Villages de caractère en Loire Forez" pour la promotion touristique 2021. Délibération n°2021-023-DE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champdieu a été labellisée « Villages de caractère de la Loire » en date du 28/01/ 2002.

Afin de participer et présenter une action dans le cadre de l'appel à projet « Rendez-vous au village 2021 » du Département, un groupe de travail représentant les 5 villages et techniciens de LFA s'est réuni en vue de proposer une action commune entre les villages.

L'édition 2021 intitulée « Caractère de village – nature et patrimoine » sera donc le fil rouge entre les 5 villages. Il s'agit d'un concours photos où photographes amateurs ou professionnels sont sollicités.

A l'issue du concours et durant toute la saison touristique, les photos des lauréats seront exposées en grand format dans chaque village.

Parallèlement, Monsieur le Maire informe qu'en vue de lancer la saison touristique et inaugurer l'exposition photos, la commission « Information – tourisme » a validé le lancement de la saison par une aubade musicale.

Le coût de cette opération s'élève pour la commune de Champdieu à 2 589 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la participation de la commune à l'appel à projet 2021 du Département,
- **SOLLICITE** l'aide du Département pour le financement de l'opération à hauteur de 50 % de la dépense,
- **APPROUVE** le fond de concours de Loire-Forez Agglomération pour 25 % de la dépense,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à cette opération.

Administration générale

8 - Téléphonie mobile : Approbation du bail avec l'opérateur Orange pour l'installation d'une antenne 3G/4G sur le domaine privé de la Commune
Délibération n°2021-024-DE

Monsieur DUFOUR rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'une antenne sur le territoire de la commune par l'opérateur Orange dans le cadre de la couverture des zones blanches de téléphonie mobile.

Ce projet d'antenne porté par Orange permettrait également de desservir jusqu'à 4 opérateurs.

L'emplacement retenu pour ce projet se situe sur la parcelle AD 287 au lieu-dit « La Gare » - propriété privée de la Commune.

En vue d'implanter cet équipement, un contrat de location doit être signé entre la Commune et Orange, en vue d'une mise en service en juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de location avec l'opérateur Orange, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Monsieur le maire rappelle qu'un livret d'information sur ce projet est consultable en mairie.

Administration générale

9 - Nouvelle désignation du représentant au SIEL.

Délibération n°2021-025-DE

Suite à la démission d'un conseiller municipal désigné délégué titulaire du SIEL, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Monsieur David MASSACRIER reste délégué suppléant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité Monsieur Alain CHEVET, délégué titulaire du SIEL.

Intercommunalité

10 - Rapport d'activité Loire-Forez Agglomération 2020

Monsieur le Maire présente les réalisations 2020 de Loire-Forez Agglomération.

Administration générale

11 - Mise en valeur de l'éclairage du Prieuré - 2ème phase (cloître) : approbation des travaux et du fond de concours au SIEL .

Délibération n°2021-026-DE

Monsieur DUFOUR rappelle la première phase de mise en valeur sur la partie extérieure du Prieuré en 2019-2020.

Afin de poursuivre la démarche, la seconde phase concernant la réfection de l'éclairage du cloître et de la galerie a été étudié par le SIEL qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le montant des travaux s'élève à 80 839 €. La part à charge de la commune s'élève à 48 503 € et sera versé au SIEL par fond de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune par fond de concours,
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les financements pour la part restant à charge de la commune.

Enfance

12 - Organisation des temps scolaires 2021 à 2024.

Délibération n°2021-028-DE

Monsieur David MASSACRIER informe qu'en vue de préparer la rentrée 2021, les services de l'éducation nationale sollicitent les communes pour connaître leur position sur l'organisation des temps scolaires à partir de la rentrée 2021 pour une durée de 3 ans.

Il rappelle que l'organisation du temps scolaire de l'école de Champdieu est actuellement répartie sur 4 jours de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30. Ce fonctionnement semble convenir à l'ensemble des usagers.

Monsieur MASSACRIER propose au conseil municipal, et sous réserve d'un avis favorable du conseil d'école se réunissant ultérieurement, de maintenir la semaine à 4 jours et les horaires actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2021.

Questions diverses

=> Conseil d'école du 08/03/2021 :

- 166 élèves sont recensés pour la rentrée 2021
- certains projets pédagogiques sont annulés du fait de la crise sanitaire, d'autres sont maintenus, tels que la fresque dans la cour de l'école primaire.
- Les travaux d'installation d'eau chaude dans les sanitaires ont été réalisés.

=> Travaux de voirie :

- Reprise du chantier "rue de la Forge"
- Nettoyage des fossés de Jobert et Champeau réalisés

=> Commission Info-Tourisme :

- réflexion en cours (enquête game, expo photo à la Porte de Bise, vidéo sur Champdieu, édition d'un jeu de société, ...)
- la date retenue pour le lancement de la saison touristique est le 13/07/2021

=> CCAS :

Le marché Art et terroir se déroulera les 6 et 7/11/2021

- réflexion sur l'organisation d'une journée conviviale pour les anciens à la salle des fêtes de Pralong, dans le cadre de la semaine bleue.

Fin de séance à 21h50